

**Conseil d'administration
du mardi 15 novembre 2022****Délibération n° 70/2022****MOTION POUR L'ARRÊT DU PROJET PARIS PARC**

Membres en exercice : 36

Membres présents : 23

Membres représentés : 11

Nous attendons de la part de Sorbonne Université l'arrêt du projet Paris Parc qui nous paraît inacceptable. Inacceptable d'un point de vue écologique, social et financier.

Inacceptable écologiquement car ce bâtiment en verre participe à l'artificialisation des sols, et est déjà considéré comme une passoire thermique classée C au niveau énergétique sur une échelle allant de A à D. Le projet est donc complètement incohérent dans un contexte de crise écologique et énergétique où on prône la sobriété énergétique à l'échelle nationale. Loin de s'inscrire dans la sobriété, ce bâtiment est symbolique de la glorification de la croissance infinie dans un monde fini où nous faisons face à une raréfaction des ressources.

Inacceptable socialement car cela participe dans un premier temps à la privatisation d'un lieu dédié à l'enseignement supérieur et la recherche. Paris Parc, dans cette version du projet, se veut un "lieu de rencontre entre l'université et la société", la "société" étant ici uniquement représentée par "des entreprises innovantes à fort potentiel de croissance" ! Or l'intelligence collective de l'Université demande justement de réorienter la société vers une nouvelle façon de penser son avenir, détachée du techno-solutionisme que représente ce projet.

Inacceptable financièrement car les fonds qui seraient utilisés pour Paris Parc ne pourraient pas l'être pour les missions premières de l'Université publique : l'enseignement et la recherche. Ce projet est un gouffre de 67 millions d'euros qui endettera l'université sur plusieurs années, et qui représente une prise de risque de perte d'argent du fond de roulement, alors que le budget initial de 2022 prévoit déjà une diminution de 10% du budget de fonctionnement des formations de la FSI par rapport à 2021.

Inacceptable en raison de l'opacité et la non consultation de la présidence envers les personnels et les étudiantes et étudiants.

Inacceptable aussi en termes de pertinence depuis que les promoteurs privés se sont retirés. Il nous semble absurde que Sorbonne Université prenne en charge un projet qui sera, in fine, complètement externe à la faculté, qui ne profitera donc aucunement au corps étudiant et enseignant.

Nous revendiquons tout d'abord la rénovation et l'agrandissement des infrastructures déjà existantes en particulier la barre de Cassan, notamment en réglant les problèmes d'isolation thermique. De plus, nous demandons la création d'espaces de vie universitaires, telles qu'une salle à manger en raison des temps d'attente au Restaurant Universitaire. L'Université doit être un exemple dans la lutte écologique et la transition socio-environnementale. Nous revendiquons une augmentation du nombre de personnel d'hygiène pour permettre à toutes et tous d'étudier et de travailler dans des conditions saines. Nous revendiquons enfin la création de postes d'enseignantes et enseignants et chercheuses et chercheurs au sein de Sorbonne Université, car les sous-effectifs actuels diminuent la qualité de l'enseignement et la recherche ici, ainsi que la revalorisation des salaires des doctorantes et doctorants.

Nous revendiquons l'arrêt immédiat et total des travaux sur Paris Parc.

**LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ONT REJETÉ PAR 20 VOIX CONTRE, 7 VOIX POUR
ET 7 ABSTENTIONS (34 VOTANTS) LA MOTION POUR L'ARRÊT DU PROJET PARIS PARC
PRÉSENTÉE PAR SOLIDAIRES ETUDIANT.E.S ET LUPA**

La Présidente de Sorbonne Université

Nathalie DRACH-TEMAM

